



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et conditions de prise en charge de la fibromyalgie

Question écrite n° 19736

Texte de la question

M. Olivier Gaillard appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance et les conditions de prise en charge de la fibromyalgie en France. La fibromyalgie est une maladie caractérisée par un état douloureux musculaire chronique (myalgies diffuses) étendu ou localisé à des régions du corps diverses, qui se manifeste notamment par une douleur tactile et une fatigue persistante. Cette pathologie toucherait 2 à 4 % de la population française, soit environ 2 millions de citoyens. Pour les personnes atteintes, cette maladie provoque des douleurs intenses aux conséquences importantes sur leur quotidien : incompréhension de l'entourage, difficultés voire impossibilité à travailler, états dépressifs, troubles du sommeil, fatigue extrême. Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 1992 comme maladie rhumatismale (M 79.0) elle est, depuis janvier 2006, désormais codée comme une maladie reconnue à part entière dans la classification internationale des maladies (CIM). Reconnue dans plusieurs pays européens comme le Portugal, la fibromyalgie ne l'est pourtant pas encore officiellement sur le territoire français. De ce fait, peu de malades sont pris en charge et ont un accès aux soins adapté. Souvent soignés avec des antidépresseurs, des antiépileptiques, ou des dérivés de la morphine, ces traitements sont peu efficaces et provoquent des effets secondaires parfois désastreux. Une reconnaissance officielle de la fibromyalgie comme maladie permettrait ainsi des recherches sur l'origine et sur ce qui déclenche la fibromyalgie, mais aussi une meilleure prise en compte de cette maladie par les médecins formés, sa réelle prise en charge par l'assurance maladie et une véritable reconnaissance des patients qui en souffrent. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en vue d'une réelle évolution et d'une réelle avancée quant à une reconnaissance de la fibromyalgie en France.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé qui suit avec attention les difficultés que peuvent connaître certains patients atteints de fibromyalgie a souhaité s'appuyer sur une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie. Les cinq axes principaux de cette expertise sont : - les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger, - les connaissances médicales actuelles, - la physiopathologie de la fibromyalgie, - la prise en charge médicale de la douleur chronique, - la problématique spécifique en pédiatrie. Cette expertise devrait permettre d'actualiser les recommandations professionnelles faites en 2010 par la Haute autorité de santé (HAS). Les travaux de l'INSERM sont en cours avec la constitution d'un important fond documentaire multidisciplinaire et d'un groupe d'experts interprofessionnels national et international. La publication du rapport définitif est actuellement attendue pour la fin du 4ème trimestre 2019. Par ailleurs, la HAS a inscrit dans son programme de travail 2019 des recommandations sur « le parcours du patient douloureux chronique » qui bénéficieront aux patients atteints de fibromyalgie. Ces travaux viennent de débuter. Les étapes précitées sont indispensables pour améliorer le diagnostic, la prise en charge et la réflexion sur une éventuelle reconnaissance de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Gaillard](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19736

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4618

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5901